



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 8 mars 2022

### Présent(e)s :

Exécutif :	M. Éric Anselmetti	Maire
	M. Christophe Baumberger	Adjoint
	M. François Jaccard	Adjoint
Bureau Du Conseil :	M. Denis Waechter	Président
	Mme Alexia Morel	Vice-Présidente
	M. Killian Sudan	Secrétaire
Conseil Municipal :	Mme Dominique Baumberger	
	M. Adrien Cochet	
	M. Jean-Noël Ducrest	
	Mme Andrea Ehretsmann	
	M. Dante Giacobino	
	M. Federico Giacobino	
	M. Daniel Muscionico	
	Mme Catherine Odier	
	M. Laurent Peccoud	
	M. Raphaël Rapin	
	M. Albert Sirolli	
	M. Geoffroy Sirolli	
Personnel communal	M. Charles Lassauce	Secrétaire général
Absent(e)s / excusé(e)s :	Mme Sophie Brand	
Procès-verbaliste :	Mme Emilie Gattlen	

---

### Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation d'un Conseiller municipal ou d'une Conseillère municipale
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Communications de l'Exécutif
6. Rapports des commissions
7. Délibération – Crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000 pour l'assainissement du local citerne de l'AGS, sis route de Corsier 23
8. Délibération – Crédit d'engagement de CHF 70'000 pour le remplacement de l'installation solaire photovoltaïque de l'AGS, sis route de Corsier 23
9. Délibération – Crédit d'engagement complémentaire de CHF 70'000 en vue de la construction du collecteur d'eaux usées, sis route de la Côte d'Or, chemin des Gravannes, La Vy-Verte et route d'Hermance – nouvelle solution technique de forage
10. Proposition de l'Exécutif
11. Propositions individuelles et questions

**Le Président** ouvre la séance à 19h03 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public. Il remarque qu'il s'agit de la première fois que le Conseil municipal se réunit dans la salle historique après un peu plus de deux ans de délocalisation, soit la première fois depuis le début de la législature, qui plus est sans masques.

### 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Le Président** annonce que la modification suivante est proposée : suppression du point 2, pour des questions administratives.

**M. Sudan** ajoute qu'un point 9 devra être ajouté pour une motion qui doit être présentée oralement.

**Le Président** conclut que la proposition de modification consiste à retirer le point 2 et à ajouter un point 9, motion. Il passe au vote.

Le Conseil municipal approuve l'ordre du jour à l'unanimité (14 voix), avec ces modifications.

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2022

En l'absence de remarques, le Président met aux voix l'approbation du procès-verbal susmentionné.

Le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022 est approuvé par 13 pour et 1 abstention.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Démission de Mme Ryser

**Le Président** annonce la démission de Marine Ryser et donne lecture de sa lettre de démission.

Le Conseil municipal prend acte de cette nouvelle. Marine Ryser, qui était la deuxième plus jeune conseillère, faisait partie des nouvelles forces vives du Conseil. Elle s'est beaucoup investie et a apporté toute sa passion, son énergie et sa vision en commission comme en Conseil municipal. Ce fut un plaisir d'échanger avec elle et de bénéficier de son enthousiasme et de son engagement. Elle défend des valeurs très fortes et a travaillé dans un excellent esprit de collégialité avec toutes et tous. La vie pousse cependant parfois à prendre des décisions et à faire des choix. Ce sont d'excellentes nouvelles pour elle qui la font quitter la commune de Corsier. Le Président la remercie encore une fois pour toutes ses qualités et pour son engagement.

*L'assemblée applaudit chaleureusement Mme Ryser.*

**Le Président** passe la parole à **M. Sudan** pour les autres communications du Bureau.

#### Défibrillateurs

**M. Sudan** souligne que les points du tableau des suivis n'ont pas été modifiés par rapport au procès-verbal précédent. Le premier de ces points concerne les défibrillateurs.

**M. Baumberger** indique qu'une personne s'est inscrite pour devenir primo-intervenant, après avoir été vivement intéressée par la démonstration. Cette personne remercie le Conseil municipal et l'exécutif de lui avoir offert l'opportunité de suivre ce cours, qu'il recommande vivement par ailleurs.

**M. Sudan** note par conséquent que ce point sera supprimé du suivi et disparaîtra au prochain Conseil municipal.

### Circulation sur les quais

Le sujet suivant concerne la circulation sur les quais. Il s'agissait au départ de l'entrée en matière sur cette question. Ce point pourrait être signalé comme étant « en cours », dans l'attente des études techniques qui sont sollicitées en commission. Aucune objection à cette proposition n'est soulevée.

### Poubelle à compost

Le point suivant est celui des poubelles Mint.

**M. Jaccard** indique que ce dossier est en attente du nouveau règlement de l'État.

**Le Président** propose par ailleurs de retirer la notion de poubelle « Mint ». Ce sujet pourrait être intitulé « gestion des déchets ménagers », sans forcément l'associer à un produit.

**M. Sudan** en prend note et informe encore que le dernier point, à savoir la Voie Bleue, est également « en cours ».

**Le Président** revient sur la présence du public, qu'il remercie de venir rendre visite au Conseil municipal. Il rappelle que le public n'est pas amené à intervenir durant les séances ni à émettre des critiques ou des remarques. En cas d'intervention malencontreuse vis-à-vis de certains conseillers, le Président peut demander à certaines personnes de sortir, cela pour garantir que les prises de position de chacun soient respectées.

## **4. COMMUNICATIONS DE L'EXÉCUTIF**

**M. Anselmetti** souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

### CoHerAn

Les rencontres exécutives de CoHerAn ont lieu selon le calendrier prévu et la collaboration avec Anières et Hermance se poursuit malgré la fin du STIC. Il n'y a toutefois malheureusement plus de commissions suite à la résolution prise par le Conseil municipal d'Hermance. Anières a pris acte de cet état de fait. L'exécutif corsesois trouve quant à lui qu'il est difficile de prendre des décisions sans avoir de commission qui puisse se pencher sur les questions qui sont débattues. Par conséquent, les commissions corsesoises seront sollicitées pour discuter des objets soulevés en séances exécutives CoHerAn. Par ailleurs, les subventions CoHerAn ont été abordées lors de la dernière réunion. L'objectif est de trouver des critères d'attribution, pour coordonner les subventions entre les trois communes. Les conseillers qui ont des idées quant aux sociétés à soutenir sont invités à en faire part en commission. Ce n'est pas un travail que l'exécutif peut faire seul.

### Marché public sécurité

**M. Baumberger** informe le Conseil que l'entreprise de sécurité Protectas a remporté l'appel d'offres lancé avec Anières et Hermance. Le cahier des charges a été étendu par rapport à la situation qui prévalait depuis 2015, avec une attention accrue sur le préau de l'école, Prés-Grange, la Croix et le quai.

**M. Sudan** demande s'il serait possible de disposer de ce nouveau cahier des charges, notamment en commission, ce que **M. Baumberger** approuve. Ce dernier le transmettra à la CTSM.

### Pastilles d'iode et abris atomiques

Pour donner suite à de nombreuses demandes des communiens, **M. Baumberger** indique qu'il existe un réseau permanent qui mesure le taux de radioactivité en Suisse en temps réel. Une centrale d'alarme, active 24h/24 et sept jours sur sept, informe le Conseil fédéral

via l'état-major du département de la protection de la population. Concernant l'engagement de la protection civile pour Corsier, un ordre a été établi pour tous les organismes en relation avec celle-ci. En conséquence, l'état-major de la protection civile est en service, la compagnie d'engagement l'est aussi, ainsi que les commandants des organisations de protection civile, entre autres celle du Lac. Ces derniers doivent donner des détails d'ici au 14 mars où un rapport d'initialisation aura lieu avec tous les responsables de la protection civile.

Pour ce qui est de Corsier plus particulièrement, les inventaires de pastilles d'iode sont à jour, puisque leur remplacement a été effectué fin 2020. L'ancien stock reste par ailleurs à disposition. Le nouveau stock compte quant à lui 18'000 boîtes, soit 216'000 pastilles, avec une date d'expiration à décembre 2029. Pour l'ORPC Lac, cela correspond à environ une boîte par personne, sans compter l'ancien stock qui s'élève à 14'000 boîtes. Le commandant de l'ORPC Lac a élaboré des concepts opérationnels de distribution pour chaque commune. Tous les stocks, nouveaux et anciens, se trouvent actuellement dans un abri à Collonge-Bellerive.

Concernant les abris, la planification d'attribution des abris privés et l'état opérationnel des abris communaux sont à jour. Les dossiers des divers abris ont été actualisés en octobre 2021 et contrôlés en février 2022. Chaque personne qui n'a pas un abri privé a une place dans un abri communal. Il est à noter qu'Hermance ne dispose pas d'abri pour sa population et que les Hermançois doivent donc se rendre dans une autre commune pour bénéficier d'une place.

En résumé, la population concernée par l'ORPC Lac bénéficie de suffisamment de pastilles d'iode et d'abris. Il convient de souligner par ailleurs que les abris privés sont sous la responsabilité des propriétaires, et doivent être opérationnels. En outre, la prise des pastilles d'iode sera ordonnée le cas échéant par l'état-major, via la centrale d'alarme, lorsqu'il y aura une augmentation de la radioactivité. Ce taux est accessible en temps réel. De plus, la centrale est connectée en permanence avec l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA). La prise de comprimés d'iode ne doit par conséquent pas se faire de manière prophylactique, mais uniquement sur ordre de l'état-major de la protection civile, via le Conseil fédéral. Les habitants de Corsier sont également invités à suivre les recommandations sur les biens de première nécessité à stocker. L'abri de Corsier pourrait aussi accueillir des réfugiés. La décision sera prise par l'OCPPAM, peut-être le 14 mars, lors du rapport d'initialisation avec les commandants des différentes ORPC. Quatre centres seront prévus sur le canton de Genève.

Par ailleurs, la seule application valable pour obtenir des informations fiables est ALERTSWISS, ou la radio en cas d'alarme.

**M. A. Sirolli** souhaiterait obtenir des précisions sur la distribution des comprimés d'iode.

**M. Baumberger** indique que les concepts opérationnels sont prêts, et qu'un bataillon de la protection civile de l'ORPC Lac s'en chargera. La livraison aura lieu au niveau de la commune. Une série d'ordres sera créée à cette fin, et validée le 14 mars. Pour rappel, Tchernobyl est beaucoup plus proche de la Suisse que certaines des centrales qui sont attaquées actuellement en Ukraine. Or, en 1986, seuls les Grisons et le Tessin ont été touchés par le nuage radioactif. La centrale d'alarme, qui se trouve à Zurich, collabore avec MétéoSuisse et surveille en permanence le déplacement de ce type de nuage. Les incidents apparaissent sur le rapport de situation de la centrale d'alarme et l'information est transmise automatiquement. Ces phénomènes sont toujours en étroite relation avec les conditions météorologiques.

**M. D. Giacobino** demande si les régions suisses touchées par le nuage radioactif lors de l'accident de Tchernobyl avaient reçu des pastilles d'iode.

**M. Baumberger** répond par la négative. En effet, lors de l'explosion de la centrale de Tchernobyl, c'est le césium 137 qui s'est déposé dans les régions des Grisons et du

Tessin. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'autorisation de consommer de la chasse et des bolets n'a été libérée qu'en 2016, car ils concentrent naturellement ce produit radioactif.

**M. D. Giacobino** souhaiterait savoir si une alarme sonore pourrait retentir en cas d'incident.

**M. Baumberger** indique que ce ne sera pas le cas ; la radio et ALERTSWISS communiqueront des informations. Dans le cas de l'accident de Tchernobyl, les informations étaient arrivées par secteurs concernés. La protection civile est en train de travailler et est mobilisée sur cette question.

**M. D. Giacobino** demande ce qu'il en est de l'essai des sirènes.

**M. Baumberger** relève qu'il a eu lieu le 4 février 2022.

**M. Peccoud** souhaiterait savoir si l'abri compterait encore suffisamment de places pour les Corsiérois, dans l'hypothèse où il serait choisi pour loger des réfugiés.

**M. Baumberger** préfère ne pas donner de chiffres, mais souligne que l'abri peut contenir environ 2'000 personnes. Jamais un tel nombre de réfugiés, qui plus est des femmes et des enfants, ne seront accueillis dans un abri. Le chiffre auquel on peut s'attendre est très inférieur. Par le passé, ce sont 80 personnes qui avaient été hébergées dans un abri PC. Les responsables et les commandants de l'ORPC Lac travaillent sur différents scénarios. Le commandant Nicolas Squillaci prendra la décision finale, qui sera ensuite validée par le ministre de tutelle.

**M. D. Giacobino** remarque que bon nombre d'abris privés sont utilisés comme caves et souhaiterait savoir s'il y a une obligation à les rendre opérationnels, ce que **M. Baumberger** confirme.

**Le Président** propose de ne pas s'attarder davantage sur cette question et de poursuivre.

#### Four à pain

**M. Baumberger** annonce que l'Association des amis du four à pain s'est constituée et que la convention de mise à disposition du four a été signée entre la commune et l'association. Une première mise en chauffe est planifiée pour le 26 mars, et l'inauguration officielle, avec les premières fournées, aura lieu le 30 avril.

**Le Président** transmet la présidence à **Mme Morel**.

Il indique que le four à pain sera en effet rodé le 26 mars. L'objectif sera de le tester durant deux jours, d'abord au sein de l'association. Il n'y aura pas de cuisson de pain à cette occasion. Néanmoins, tous les curieux qui voudraient voir à quoi cela ressemble seront les bienvenus. L'association démarrera réellement son activité le 30 avril, date à laquelle elle invite tout le monde à venir cuir son pain. L'emplacement n'a pas encore été déterminé, mais du bois a été commandé en suffisance. L'idée est d'allumer le four tous les derniers samedis du mois, de se lever tôt et de recevoir les personnes intéressées aux alentours de 11h00. L'année 2022 sera consacrée à apprendre à utiliser cet instrument.

**M. Waechter** précise qu'il se tient à disposition après la séance pour en discuter plus avant. Il remercie en outre la commune pour tout le soutien qui est apporté à la mise en route de cette association.

**Mme Morel** rend la présidence à **M. Waechter**.

#### Inauguration du local du tennis

**M. Jaccard** est heureux d'annoncer que l'inauguration du local du tennis aura lieu le 9 avril en fin de journée. Les fêtes seront relancées. Pour tout ce qui touche au tennis, la personne de contact est Monsieur Ducrest.

### Rencontres de l'exécutif

La dernière rencontre avec l'exécutif aurait dû se tenir en décembre ; elle avait toutefois été annulée. Cet événement a été réagendé au 24 mars, et aura lieu devant la mairie pour fêter l'arrivée du printemps. Plus généralement, toutes les manifestations qui avaient été stoppées ces deux dernières années vont reprendre.

### Rallye gourmand CoHerAn

Les exécutifs CoHerAn organisent un rallye gourmand, qui se tiendra sur les trois communes le 7 mai 2022. Les conseillers intéressés peuvent d'ores et déjà réserver cette date. Le parcours précis sera donné en temps voulu, et pourra être fait à vélo ou en bus pour ceux qui ne pourraient pas faire de sport. Le trajet sera commenté par une guide qui fera découvrir l'histoire des trois communes aux exécutifs et aux conseillers communaux d'Anières, Hermance et Corsier.

### Triathlon

Enfin, le triathlon verra son parcours cycliste passer par la commune le 17 juillet au matin. Le parcours suivra la route de Bellebouche, la route de Thonon, le chemin des Ambys, le chemin des Gravannes, le chemin du Pré-Puits et le chemin des Bûchilles pour redescendre ensuite sur le quai.

## **5. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**Le Président** informe le Conseil qu'un rapport de la Commission Sport, Manifestations, Associations et Culture du mercredi 13 octobre 2021 doit être validé.

**M. G. Sirolli** explique que des arbitrages ont été faits sur le budget. La commission travaille actuellement sur la refonte des subventions liées à la culture et aux événements. Des propositions seront faites d'ici à la rentrée scolaire.

Le Président procède à la validation de ce rapport de commission.

Le rapport est approuvé à l'unanimité des 14 votantes et votants.

## **6. DÉLIBÉRATION – CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 20'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DU LOCAL CITERNE DE L'AGS, SIS ROUTE DE CORSIER 23**

**M. Jaccard** note que les anciens du Conseil municipal se souviendront sans doute qu'une délibération avait été demandée pour réaliser un drainage le long de l'ancienne école, car de l'eau s'écoulait au niveau du local à citerne. Depuis, la chaudière de l'ancienne école est passée au gaz et la citerne a été démontée. Avant son démantèlement, celle-ci avait été révisée et il était apparu qu'elle était rouillée. En outre, quand le terrain voisin se gorgeait d'eau à la suite de fortes pluies, l'eau passait dans ce local. La première demande de délibération concernait un montant de CHF 60'000.-. Or, après avoir démonté la citerne, il s'est avéré que ce serait du gaspillage de procéder au drainage dans la mesure où il n'était pas certain que cela réglerait le problème. En conséquence, ces travaux n'ont pas été menés à bien. A ce jour, l'électricité a été installée dans ce local, qui sera récupéré pour en faire un dépôt pour l'école. Il n'est toutefois pas possible d'y entreposer quoi que ce soit en l'état, en raison des infiltrations d'eau. Pour les bloquer, il conviendra de procéder à l'injection de produits spéciaux et au revêtement avec une peinture étanche. Enfin, le petit épanchement qui pourrait subsister sera contenu avec un puits perdu où l'eau pourra s'écouler. Ces travaux permettraient de récupérer ce local.

**M. Muscionico** demande si ce nouveau crédit de CHF 20'000.- s'ajoute ou se substitue aux CHF 60'000.- dont il vient d'être question.

**M. Lassauce** précise qu'une délibération de CHF 135'000.- avait été votée, qui comprenait le démantèlement de la citerne et les travaux le long du mur. La citerne a bien été démontée. Il a toutefois été décidé de ne pas procéder au drainage. Le crédit a donc été bouclé avec une somme non dépensée de CHF 60'000.-.

**Le Président** ajoute que le détail des comptes apparaît dans le contenu de la délibération, y compris le reliquat des travaux qui n'ont pas été effectués.

**M. D. Giacobino** souhaiterait recevoir des précisions sur le fonctionnement du puits perdu.

**M. Jaccard** explique que l'idée est que l'eau soit guidée vers le puits, afin d'éviter qu'elle n'inonde le sol. Le puits serait ensuite vidé avec l'aspirateur à eau. Les travaux comporteront trois étapes : d'abord, l'étanchéité du mur sera améliorée, ce qui coûte cher ; ensuite, le mur sera repeint avec une peinture étanche ; puis une petite tranchée sera creusée pour récupérer l'eau qui parviendrait tout de même à s'infiltrer.

Pour répondre à **M. D. Giacobino** qui s'interrogeait sur l'âge du mur concerné, **M. Jaccard** indique qu'il s'agit d'une annexe construite dans les années 55-60.

**M. Sudan** précise qu'elle daterait de 1962.

En l'absence d'autre question ou remarque, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

### **Proposition du Maire relative à un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 20'000 pour l'assainissement du local citerne de l'AGS, sis route de Corsier 23.**

#### **Délibération**

Vu la délibération du Conseil municipal de Corsier du 14 mai 2019 ouvrant au Maire un crédit de CHF 135 000 en vue de l'assainissement du local de la chaufferie de l'AGS et la transformation de la source d'énergie (annexe n°1 : délibération du 14 mai 2019) ;

Vu la réalisation d'une partie de ces travaux relatifs à la transformation de la source d'énergie et au retrait de la citerne à mazout du local situé dans le sous-sol de l'AGS ;

Vu les doutes survenus quant à la garantie de succès des travaux conséquents et coûteux qui avaient été envisagés, doutes qui ont conduit à renoncer à ceux-ci ;

Vu le bouclage du crédit d'investissement voté en 2019 en raison de cette renonciation (annexe n°2 : bouclage du crédit) avec un montant non dépensé de CHF 58'368,98 TTC (total des dépenses de CHF 76'631,02 TTC pour la transformation de la source d'énergie et le retrait de la citerne) ;

Vu la persistance des infiltrations d'eau dans le local qui reste difficilement exploitable pour du stockage ;

Vu la proposition de l'entreprise Implenia Suisse SA de réaliser une rigole avec un puits perdu pour canaliser les infiltrations d'eau et de poser une résine polyuréthane sur les radiers et les murs (annexe n°3 : devis Implenia du 25 janvier 2022) ;

Vu le montant de ces travaux évalués à CHF 15'508,80 TTC, non comprises les interventions sanitaires et électriques annexes ;

Vu la persistance des besoins de la Commune pour disposer d'un local de stockage dans le bâtiment AGS après assainissement du local ;

Vu le souhait de la Commune d'effectuer ces travaux durant les vacances scolaires de Pâques ou estivales ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B 5 05) ;

sur proposition du Maire,

### **Le Conseil municipal décide**

À la majorité simple

par 14 oui, 0 non et 0 abstention, sur 15 conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2022 d'un montant total de CHF 20'000.- destiné à assainir le local citerne de l'AGS.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2022 sur le compte 21.31 : Entretien immeubles par des tiers
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

#### **7. DÉLIBÉRATION – CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 70'000 POUR LE REMPLACEMENT DE L'INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'AGS, SIS ROUTE DE CORSIER 23**

**M. Jaccard** rappelle que les panneaux solaires actuels ont été installés il y a une douzaine d'années. Une longue étude avait été menée et sept panneaux avaient été testés sur différents critères, notamment l'esthétique et le rendement. La CMNS avait contraint la commune de choisir ceux-là, qui étaient pourtant parmi les moins efficaces. Aujourd'hui, un certain nombre de ces panneaux ne fonctionnent plus. Le rendement sur le toit n'est pas à l'optimum. En outre, quand les panneaux ont été posés, le coût de revente était assez élevé, mais il a changé. Avec la nouvelle génération de panneaux solaires, celle qui nous intéresse, le rendement est nettement supérieur. Ainsi, l'énergie peut être utilisée pour les locaux et le surplus peut être revendu aux SIG. L'exécutif souhaite poursuivre dans la production d'énergie solaire avec une installation fiable. Il est possible d'être aidé dans cette démarche par des subventions dans une proportion qui pourrait atteindre 15% de l'investissement. Le crédit dont il est question permettra de remplacer ces panneaux et d'avoir un rendement maximum.

**M. Ducrest** souhaiterait rediscuter de ce sujet en commission d'urbanisme. En effet, il s'agit tout de même de CHF 70'000.- pour remplacer l'installation. Peut-être y aurait-il mieux à faire.

**M. Peccoud** demande si les nouveaux panneaux seraient disposés autrement, notamment pour éviter l'ombre causée par les arbres.

**M. Jaccard** précise que les arbres ont été taillés. La disposition des panneaux répond à certaines contraintes et ne peut pas être modifiée. En revanche, le branchement sera fait différemment. A l'heure actuelle, un certain nombre de panneaux ne fonctionnent plus. Or, puisqu'ils sont branchés en série, lorsqu'un panneau ne marche plus, c'est toute la série qui tombe.

**M. Rapin** indique qu'il serait possible, d'après les calculs du fabricant, à faire une recette annuelle sur les nouveaux panneaux de plus de CHF 4'000.-, grâce au rachat des SIG.

**M. Jaccard** confirme cette information.

**M. G. Sirolli** souhaiterait obtenir des précisions sur le branchement des panneaux existants, dont certains sont défectueux. Si c'est une question de câblage, cela pourrait être refait. De plus, un panneau solaire a une durée de vie de 25 ans en moyenne. Or, on en est loin. Il est dérangeant de réinvestir tous les dix ans. De plus, il demande ce qu'il adviendra des panneaux actuels et si ceux-ci seront recyclés.

**M. Jaccard** ne dispose pas d'informations quant au recyclage des panneaux existants. Il est probable que la maison qui s'occupera de ces travaux le prévoira, mais la question sera posée. Il faut souligner que ces panneaux ont été imposés par la CMNS, alors qu'ils faisaient partie des moins bons parmi les sept proposés. Pour des raisons d'esthétique, dans certains cantons, on exige des panneaux moins efficaces, ce qui est complètement aberrant. Cette fois-ci, la qualité a été privilégiée et la CMNS n'entre plus en action dans le choix des panneaux.

**M. Ducrest** relève que les SI ne cherchent pas à racheter de l'énergie sur ce type d'installation. La politique actuelle des SI est d'encourager les consommateurs à travailler en autoconsommation. Les kWh qui seraient réinjectés dans le réseau le seraient à un prix de rachat très faible. En outre, dix ans de vie sur un panneau photovoltaïque, ça semble court. Il serait intéressant que la personne qui a fait ce concept vienne s'exprimer en commission.

**M. A. Sirolli** ajoute que la CMNS impose actuellement des panneaux de couleur rouge sur certains toits, alors même qu'ils ont un rendement médiocre.

**M. Jaccard** assure que ce ne sera pas le cas.

**M. D. Giacobino** se dit inquiet de la pose de panneaux solaires sur le toit d'un édifice vétuste, alors que ceux-ci sont destinés à durer une vingtaine d'années. La toiture sera probablement refaite dans l'intervalle, et une mise aux normes énergétiques devra être considérée. Les travaux seront tellement importants qu'il faudra peut-être réfléchir à démolir et reconstruire un nouveau bâtiment. On peut se demander ce qu'il adviendra alors des nouveaux panneaux dont il est question aujourd'hui.

**M. Jaccard** fait remarquer que l'exécutif ne peut pas prévoir ce qu'il se passera dans 10 ou 15 ans avec ce bâtiment, qui est par ailleurs plutôt bien isolé, contrairement à la nouvelle école. Dans cette dernière, le grenier n'est pas isolé. Dans l'ancienne école en revanche, l'isolation se trouve dans le plafond, ce qui est préférable. En outre, si on part du principe que dans 15 ans il faudra démonter l'école, alors on ne fait plus rien.

**M. D. Giacobino** note qu'il faudrait tout de même avoir une vision à long terme.

**M. Jaccard** relève qu'il s'agit en outre d'un crédit finalement assez modeste.

**M. Ducrest** observe que, lors de la première installation, une durée de vie de 25 ans pour ces panneaux avait été évoquée et il avait été dit que l'investissement serait amorti en 18 ans. Par ailleurs, le rapport parle de faire une extension d'installation alors qu'il s'agit plutôt d'une nouvelle installation. Tout cela n'est pas clair et un renvoi en commission est souhaitable.

**Le Président** met aux voix la proposition de renvoyer cette délibération en commission.

### **Proposition du Maire relative à un crédit d'engagement de CHF 70'000 pour le remplacement de l'installation solaire photovoltaïque de l'AGS, sis route de Corsier 23**

#### **Délibération**

Vu la déficience et le manque de production de l'installation solaire photovoltaïque installée dans les années 2010 sur la toiture de l'AGS (-50% en 10 ans environ) ;

Vu la défectuosité des panneaux en série actuellement en fonction et l'ombrage important sur lesdits panneaux en raison des arbres alentour ;

Vu l'évolution négative, au fil des ans, du prix d'achat d'énergie par les SIG aux producteurs, qui est passé de 73,7 centimes par kWh en 2013 à une rétribution globale variable annuelle de 13,98 centimes en 2021 ;

Vu l'étude « générateur photovoltaïque » menée en 2021 par le bureau Sedelec et la préconisation du remplacement de l'installation avec optimiseurs de puissance et autoconsommation de l'énergie (Annexe n°1 : Etude générateur photovoltaïque Sedelec) ;

Vu la loi sur l'énergie 2050 et la politique de l'État de Genève qui en découle, permettant l'octroi de subventions pour la pose de panneaux solaire mais également la diminution du prix de rachat de l'énergie produite par SIG ;

Vu, en réponse à cette évolution, la recommandation de l'entreprise Sedelec qui suggère d'installer un générateur photovoltaïque puissant permettant : 1) un moindre coût d'exploitation, 2) un retour rapide sur investissement (le montant des subventions étant lié à la puissance, le coût de l'investissement baisse généralement) et une incitation à privilégier l'autoconsommation de l'énergie produite ;

Vu la subvention reçue de SIG en 2021 d'un montant de CHF 1'000 TTC pour l'autoconsommation de l'énergie électrique produite ;

Vu le montant des subventions des entreprises Pronovo et SIG qui pourrait être reçu par la commune en cas de remplacement/extension de l'installation existante (à titre indicatif : pour 2021 CHF 6 650 TTC et CHF 3 325 TTC, ces montants étant à confirmer pour 2022) ;

Vu le souhait de la Commune d'effectuer ces travaux durant les vacances scolaires estivales compte tenu de l'installation de chantier (échafaudages) nécessaire ;

Conformément à l'article 30 al. 1, let. e et m. de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 (B 5 05) et 25 al. 1 et 39 du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) du 26 avril 2017 ;

Sur proposition du Maire,

### **Le Conseil municipal décide**

A la majorité simple

par 9 oui, 3 non et 2 abstentions, sur 15 conseillers municipaux présents

De renvoyer cette délibération pour étude en séance de commission urbanisme, constructions et patrimoine.

#### **8. DÉLIBÉRATION – CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE DE CHF 70'000.- EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU COLLECTEUR D'EAUX USÉES, SIS ROUTE DE LA CÔTE D'OR, CHEMIN DES GRAVANNES, LA VY-VERTE ET ROUTE D'HERMANCE – NOUVELLE SOLUTION TECHNIQUE DE FORAGE**

**M. Baumberger** indique que ce sujet est à l'ordre du jour pour la quatrième fois. Le complément demandé répond à des impératifs techniques. Deux cordons boisés en tranchée ouverte devaient être réalisés en abattant quelques arbres. Or les services de l'État se sont montrés très réticents à cette solution et ont demandé une alternative. Des forages dirigés éviteraient tout abattage. Vu le surcoût dû aux deux forages, un crédit supplémentaire pour réaliser ces travaux est nécessaire et l'accueil des commissaires de la CUCP a été favorable. Les investissements seront remboursés à terme par le forum intercantonal d'assainissement. Le vote de ce crédit complémentaire permettra, sous réserve d'un éventuel référendum, de finaliser le calendrier des travaux et de retourner voir les exploitants du périmètre pour leur présenter la planification envisagée.

En l'absence de remarques ou questions, le Président passe au vote

**Proposition du Maire relative à un crédit d'engagement complémentaire de CHF 70'000 en vue de la construction du collecteur d'eaux usées sis route de la Côte d'Or, chemin des Gravannes, La Vy-Verte et route d'Hermance. – nouvelle solution technique de forage.**

**Délibération**

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Corsier approuvé par le Conseil d'Etat le 25 septembre 2014 ;

Vu l'autorisation de construire DD 107277 délivrée par l'Etat le 21 avril 2015 et sa prolongation ;

Vu les crédits votés par le Conseil municipal pour l'étude du projet le 9 avril 2019, pour la réalisation du collecteur EU le 15 décembre 2020 et pour le réaménagement du chemin des Gravannes le 23 février 2021,

Vu l'impossibilité d'abattre les arbres de deux cordons boisés se trouvant sur le parcours du nouveau collecteur et la nécessité de trouver des solutions techniques permettant de résoudre cette problématique,

Vu la proposition de l'entreprise mandatée pour les travaux de faire deux forages dirigés et le coût de ceux-ci (CHF 115'000),

Vu les économies réalisées sur d'autres postes du devis général réduisant le coût excédentaire à CHF 70'000,

Vu la présentation (Annexe 1) faite par le Bureau Perreten & Milleret lors de la commission de l'urbanisme, des constructions et du patrimoine du 23 février 2022 et le préavis positif de cette dernière,

Vu la prise en charge, à terme, de cette dépense excédentaire par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA),

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal décide**

À la majorité simple

Par 14 oui, 0 non et 0 abstention, sur 15 conseillers municipaux présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit complémentaire de CHF 70'000.- destiné aux travaux de construction du collecteur d'eaux usées sis route de la Côte d'Or, chemin des Gravannes, La Vy-Verte et route d'Hermance – nouvelle solution technique de forage.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 70'000.- selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 15 décembre 2020,
4. De prendre acte que ce crédit complémentaire sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.4612.
5. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point 1.

## 9. MOTION

**M. A. Sirolli** souligne que les événements qui bouleversent la scène internationale en ce moment sont très graves. Il serait par conséquent logique que la commune de Corsier s'implique dans l'aide que l'on peut amener aux réfugiés. La motion orale ici présentée émane du groupe PLR et a pour but d'activer l'aide aux réfugiés ukrainiens par le truchement d'une association.

Considérant que l'invasion récente de l'Ukraine par les troupes russes provoque un flot de réfugiés, essentiellement des femmes et des enfants, hors les frontières ukrainiennes, et que la Suisse a décidé d'ouvrir ses frontières aux réfugiés, le groupe PLR invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'apporter une aide matérielle et/ou financière à l'accueil des familles ukrainiennes, que la Commission sociale se saisisse du problème au plus tôt et se rapproche d'une association qui œuvre déjà dans l'aide aux familles ukrainiennes afin de concrétiser des actions pour soutenir cette association. Le PLR de Corsier compte sur le soutien de tous les membres du Conseil pour apporter une aide indispensable à cette tragédie.

**M. Anselmetti** informe le Conseil que, suite à sa séance d'aujourd'hui, l'exécutif corsesois souhaite proposer d'allouer CHF 10'000.- à la Chaîne du Bonheur via un crédit exceptionnel. L'aide est nécessaire aujourd'hui et pas dans six mois, et cette somme paraît modeste face à des millions de réfugiés. La Chaîne du Bonheur est une association en laquelle on peut avoir une totale confiance. La proposition de l'exécutif est donc de verser cette somme immédiatement, ce qui impliquerait de voter sur le siège un crédit de CHF 10'000.-.

**M. G. Sirolli** se réjouit de cette très bonne idée de l'exécutif. Cette proposition et la motion suscitée sont complémentaires. Approuver la motion permettra de continuer à mener des actions sur la durée, notamment en commission. Il est possible ce soir d'entériner d'une part une action rapide et d'autre part une action sur le moyen terme.

**Mme Ehretsmann** accueille très favorablement l'idée de l'exécutif d'agir rapidement. La Chaîne du Bonheur est un bon choix, car elle est très réactive et bien implantée auprès des différents acteurs sur le terrain. Il est également possible de traiter de ce sujet en commission sociale, pour étudier ce qui peut être fait, et pour entendre M. A. Sirolli au sujet des associations dans lesquelles il est d'ores et déjà impliqué. Cela pourrait figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance le 27 avril, ou lors d'une séance agendée plus rapidement.

**Le Président** remet la présidence à **Mme Morel**.

A titre personnel, il souhaite prendre position. Les propositions qui ont été soumises au Conseil sont excellentes. Jusqu'à présent, la Suisse était un pays neutre, même si elle a pris parti face à ce conflit. Il faut aussi penser aux personnes russes qui sont dans la détresse. Il y a des situations difficiles dans les deux camps sur le plan humain, politique, ou simplement par le fait d'avoir des proches directement ou indirectement impactés par ce conflit. Les répercussions de ce conflit vont au-delà des victimes et des réfugiés. C'est un beau geste qu'il faut saluer, mais qu'il faut peut-être étendre aux deux camps.

**Mme Morel** rend la présidence à **M. Waechter**.

**M. A. Sirolli** rappelle qu'il y a plus de 2 millions de personnes qui ont quitté l'Ukraine. Ce sont des gens qui sont en profonde détresse, essentiellement des femmes et des enfants, et qui ont besoin d'un soutien immédiat. **M. A. Sirolli** adhère aux propos de **M. Waechter**, mais estime qu'il convient d'aider en premier lieu les personnes qui sont dans des situations inextricables en ce moment ; les besoins en Russie ne sont pas les mêmes. Il est en outre important de ne pas prendre parti pour l'un ou l'autre camp dans l'aide qui est apportée.

**M. G. Sirolli** souligne que cette motion n'a pas pour objectif de prendre parti. Vu la tradition d'accueil qui existe à Genève, l'essentiel est d'aider les personnes qui en ont besoin, qu'elles soient russes ou ukrainiennes.

**M. Peccoud** approuve cette excellente idée et suggère que la commission sociale avance sa réunion du 27 avril pour pouvoir se pencher sur ce problème rapidement.

**Mme Ehretsmann** apporte une remarque technique par rapport à la somme de CHF 10'000.- qui serait allouée. Un montant de CHF 4'000 pourrait être pris sur la somme qui est réservée à la commission pour les crises, et qui est généralement attribuée en fin d'année. Il resterait donc CHF 6'000.- à prendre sur un crédit complémentaire.

**M. Lassauce** indique que cela est bien entendu envisageable. Il est toutefois également possible de décider d'allouer CHF 10'000.- à la Chaîne du Bonheur maintenant et de garder les CHF 4'000.- de la Commission pour la fin de l'année.

**M. Anselmetti** précise qu'une fois la somme allouée à la Chaîne du Bonheur, ce sera à celle-ci de décider où envoyer cet argent pour aider ceux qui en ont le plus besoin.

**M. A. Sirolli** est favorable à voter sur CHF 10'000.- pour la Chaîne du Bonheur ce soir, et de décider ensuite en commission d'autres actions à mener.

**M. Sudan** note qu'un renvoi en commission ferait perdre trop de temps, puisqu'il faudrait ensuite attendre le Conseil du mois d'avril, selon le processus habituel. En situation d'urgence, il est justifié de voter un crédit sur le siège, d'autant plus que le montant évoqué n'est pas faramineux.

**Le Président** suggère de voter sur les deux propositions, à savoir le renvoi de la motion en commission et le crédit exceptionnel proposé par l'exécutif.

**Le Président** met aux voix l'acceptation de la motion orale urgente déposée par le PLR pour le renvoi en commission d'une demande d'aide à l'Ukraine.

Le renvoi de la motion en commission est accepté à l'unanimité, soit 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.
---

**Le Président** met aux voix le crédit sur le siège d'une aide extraordinaire de CHF 10'000.- allouée à la Chaîne du Bonheur, sur proposition de l'exécutif.

La proposition de l'exécutif est acceptée à l'unanimité, soit 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention.
--

**M. Lassauce** précise que ce crédit sera imputé sur la rubrique comptable 57.36 (aide sociale humanitaire à l'étranger).

## 10. PROPOSITION DE L'EXÉCUTIF

M. Anselmetti remercie encore une fois Marine Ryser pour tout son travail et le temps qu'elle a consacré à la commune. Un présent lui sera remis lors du prochain Conseil municipal, lors duquel un successeur sera nommé.

Il invite par ailleurs toutes les personnes présentes à partager une agape à la fin de la séance.

## 11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

**M. Sudan** informe le Conseil que l'exposition d'un collectif se tient au Clin d'œil du 3 au 13 mars. Ce sont des personnes de Prés-Grange qui font cette exposition, avec de jolis tableaux qu'il vaut la peine de voir.

**Le Président** remet la présidence à **Mme Morel**.

Il souhaiterait savoir ce qu'il en est de la Fête des voisins et si celle-ci aura lieu cette année.

**M. Jaccard** indique que ce ne sera pas le cas et qu'elle est remplacée par des concerts.

**M. G. Sirolli** ajoute que la commission y travaille.

**Mme Morel** remet la présidence à **M. Waechter**.

**M. D. Giacobino** souhaiterait savoir en quoi consistera le rallye gourmand du 7 mai.

**M. Jaccard** annonce qu'il y aura un café-croissants à Corsier, un arrêt à Anières puis la dernière étape à Hermance. Une agape est prévue au milieu ou à la fin, et le trajet pourra se faire à vélo ou en bus, celui de la commune étant mis à disposition pour ceux qui ont du mal à faire du sport. L'organisation est en train de se mettre en place.

**M. Anselmetti** précise qu'il s'agira des trois conseils municipaux et des exécutifs des trois communes, ce qui représentera une équipe restreinte.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le Conseil municipal à 20h31.

Denis WAECHTER  
Président du Conseil municipal

Alexia MOREL  
Vice-Présidente du Conseil municipal

Kilian SUDAN  
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal